

JEUDI 27 OCTOBRE 2016 | N° 1648 | www.economiesociale.com

LA LETTRE DE l'économie sociale

BIMENSUELLE D'INFORMATIONS MUTUALISTES, COOPÉRATIVES ET ASSOCIATIVES
Commission paritaire n° 0418 I 83045 – ISSN n° 0248-8957

ON EN PARLE

Les services entre particuliers en 2016 : un véritable engouement

Fort des résultats de la troisième vague de son baromètre sur Les services entre particuliers en France, l'Institut d'études marketing et de sondages d'opinion, Harris Interactive, démontre que l'économie collaborative a de multiples visages. Plus local et plus solidaire, l'échange de services entre particuliers tend à se démocratiser fortement, avec notamment six Français sur dix qui y ont déjà participé. Un essor important, touchant davantage les jeunes générations et se monétisant de plus en plus, sans pour autant négliger l'éternel « échange de service rendu en retour ».

 Forte de son succès, l'économie collaborative a chamboulé l'ancienne économie, celle aux modes de consommation classiques. On peut même parler d'une déflagration, mondiale, pour des pans entiers de métiers. Comme toute économie émergent sur la toile, un vide juridique a tendance à se creuser rapidement. Et le spectre est large entre les services partagés entre voisins, sur lequel Harris Interactive se penche dans son Baromètre 2016, jusqu'au covoiturage (BlablaCar) ou encore les célèbres Uber, Le Bon Coin, Air Bnb. Dans un article de l'Institut de recherches économiques et fiscales Europe (IREF-Europe) paru en mai 2016 dans le journal en ligne *Contrepoints*, [Marc Lassort](#) expliquait que « le principal intérêt de cette mutation fondamentale de la nature du capitalisme est qu'elle facilite la coopération directe des

particuliers en promouvant l'usage de biens autrement non alloués plutôt que leur simple détention. Ainsi, ces plateformes permettent de lutter contre la sous-utilisation des biens, le gaspillage des ressources, les excès de consommation, le manque de durabilité des produits et les conséquences environnementales néfastes de certaines activités. [...] On le constate donc avec amertume : l'économie collaborative est attaquée de toutes parts, bien qu'elle remplisse des objectifs utiles de durabilité, de recyclage des objets inutilisés, de respect de l'environnement ou encore de services divers rendus aux particuliers. Il faut faire le contraire de la stratégie de l'hyper-réglementation et de la fiscalité confiscatoire ».

Une vraie attente des Français

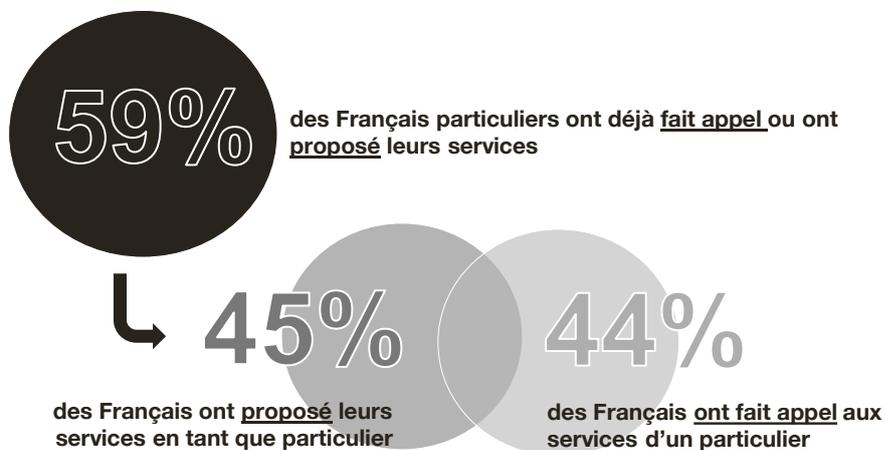
Grâce à de multiples intermédiaires, comme par exemple les marques

majeures citées plus haut, les pratiques collaboratives, les échanges de biens et de services explosent. L'institut Harris Interactive en a tiré plusieurs questions, dans son Baromètre : « Mais quelle est la réalité de l'échange de services en France ? Quelles sont les évolutions en matière de rémunération ou de gratuité des échanges ? Quels sont les clivages générationnels à l'œuvre derrière les évolutions ? Opérés à titre onéreux ou gratuitement, ils suscitent de nombreuses questions notamment la place qu'ils occupent dans l'économie traditionnelle et la nécessité ou non de les encadrer qui se posent ». En France, selon le Baromètre donc, 59 % des particuliers ont déjà fait appel ou ont proposé leurs services avec 45 % des Français qui ont apporté leurs services en tant que particulier et 44 % ayant fait appel aux services d'un particulier : « un tiers .../

ON EN PARLE

... des Français sont "prosommateurs", à la fois producteurs et consommateurs de services ». Et les services à la fois les plus demandés et les plus proposés en 2016 sont en premier lieu le covoiturage puis le troc de vêtements, d'objets divers ou encore le dépannage informatique (télécoms) et le bricolage. Jusqu'à vingt-trois services entre particuliers sont donc passés au crible dans le Baromètre ! Pour les Français, ici les maîtres mots sont « opportunités, ergonomie et confiance » avec moins de contraintes administratives, pas d'intermédiaires, plus de sécurité, de possibilités pour réaliser des petites prestations, etc. D'autres termes ressortent comme « bénéfiques économiques [puis] social, partage, engagement » : des prestations entre particuliers moins chères que celles des circuits traditionnels, accéder à ce que l'on ne peut pas s'offrir dans les commerces traditionnels, une consommation plus responsable, plus écologique ou occasion de rencontrer de nouvelles personnes. Par ailleurs, l'Institut pointe aussi de multiples freins dans ces services avec 63 % de Français qui pensent qu'il y a un risque pour les personnes issues d'entreprises de prestations de services traditionnels, tandis que 60 % de Français trouvent que « c'est compliqué de savoir où s'adresser pour trouver un service entre particuliers » ou encore que 85 % trouvent qu'il y a « un risque que cet argent ne soit jamais déclarée ». On pourra aussi rajouter une plus grande « monétisation » en 2016 avec moins de complexe pour justifier des services payants. Par contre, certes « ces pratiques concernent toutes les couches de populations. Mais des catégories sociales supérieures qui ont plus de ressources ou d'opportunités peuvent proposer des services souvent à titre

6 Français sur dix ont déjà participé à l'échange de services entre particuliers



Source : Les services entre particuliers en 2016, Baromètre Harris Interactive, septembre 2016.

gracieux ». Et en plus d'être parmi ceux qui utilisent le plus les échanges de services, « les jeunes générations sont le fer de lance de [cette] monétisation des services ».

Des réglementations en cours

En 2016, les Français acceptent et pratiquent de plus en plus l'économie collaborative. Ils disposent même « d'une conscience plus aiguisée de la cohabitation voire de la confrontation de plusieurs modèles au sein même de l'économie de partage et de la nouvelle économie et de l'ancienne : le risque que l'esprit collaboratif soit récupéré par les grandes entreprises ; la concurrence déloyale apportée par les pratiques d'échanges au secteur traditionnel, la nécessité concomitante d'une normalisation des échanges ». Pour rassurer toutes les couches de la population, que tout soit plus équitable dans les mois à

venir, les autorités agissent comme le député Pascal Terrasse avec son récent rapport ou l'Inspection général des Affaires sociales (Igas) qui propose dans un autre rapport aussi « de créer un statut ultra-simplifié du micro-entrepreneur collaboratif pour conserver des contraintes réglementaires et sociales moins lourdes que celles pesant sur les professionnels indépendants. [Il s'agit] de sécuriser juridiquement ces activités collaboratives – car les travailleurs ne savent pas bien ce qu'ils doivent déclarer et payer – et assurer des rentrées d'argent pour financer la protection sociale ». L'Inspection propose aussi de présumer le caractère non professionnel des activités au-dessous de 1500 euros de recettes par an en prestations de services, et de 3000 euros pour le commerce. Ce dispositif simplifie l'exercice des activités générant de faibles montants de complément ». Du côté d'IREF-Europe, Marc Lassort se rapproche aussi de l'Igas : « Il faut au contraire engager une simplification majeure du cadre légal et réglementaire général afin de le rendre lisible pour les particuliers et limiter la fiscalisation aux revenus du travail. Si une Flat Tax était instaurée au taux de 15 % comme l'IREF le suggère, il serait sans doute plus facile de faire accepter une telle imposition par tous et de la faire respecter ». ■

Méthodologie d'enquête Par Harris Interactive

Pour réaliser ce baromètre publié en septembre 2016, l'institut Harris Interactive a procédé à trois vagues d'enquêtes (2014, 2015 et celle de 2016 a été faite du 23 au 25 août). L'enquête est réalisée en ligne à partir de l'access panel Harris Interactive et c'est un échantillon de 1000 personnes représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus. Pour terminer, la méthode des quotas et redressement appliquée aux variables suivantes : sexe, âge, catégorie socioprofessionnelle et région d'habitation de l'interviewé(e).

